

Nostra aetate 60 ANS • LES FICHES

de la Conférence des évêques de France

EN AMONT DE NOSTRA AETATE

1

L'affaire
Dreyfus

2

La Shoah

3

L'affaire
Finaly

4

Jules Isaac

5

En amont
de Nostra
aetate

6

Nostra
aetate

7

Jean Paul II

8

Évolutions
de l'Église
depuis Nostra
aetate

9

Édith Stein

10

L'affaire
du carmel
d'Auschwitz

11

Penseurs,
théologiens,
philosophes

12

Création de
l'État d'Israël
et droit
international



EN AMONT DE *NOSTRA AETATE*

SOMMAIRE





Le cardinal Bea

Augustin Bea est né le 28 mai 1881 à Riedböhringen dans le sud du grand-duché de Bade, alors dans l'empire allemand. Enfant unique né dans une famille aux revenus très modestes, le jeune Augustin peut étudier grâce à l'aide matérielle des habitants de son village. Il leur en restera reconnaissant toute sa vie. Son désir de sacerdoce, très tôt présent, s'affermir au cours de ses dernières années d'études. Ses parents souhaitent qu'il entre au séminaire de Fribourg-en-Brigau, mais, attiré par la vie religieuse, Augustin Bea choisit plutôt de s'expatrier pour entrer chez les jésuites allemands alors en exil aux Pays-Bas. Il y suit une initiation spirituelle, suivie par des études de philosophie et de théologie. Il est ordonné prêtre le 25 août 1912. Durant la première guerre mondiale, le père Bea se trouve à Aix-la-Chapelle entre 1913 et 1917, puis il enseigne l'Ancien Testament entre 1917 et 1921, de nouveau aux Pays-

Bas. C'est là que commence à se dessiner sa vocation de bibliste et parallèlement son intérêt pour la destinée du peuple juif. Il est ensuite provincial des jésuites d'Allemagne de 1921 à 1924 et se trouve à l'origine de la fondation d'un collège pour les études théologiques et philosophiques des jésuites allemands. Il est appelé à Rome pour enseigner la théologie biblique à l'Université pontificale grégorienne en 1924, puis, en 1928, il passe à l'Institut biblique pontifical et se spécialise dans l'exégèse de l'Ancien Testament. Il en devient le recteur en 1930 et le reste jusqu'en 1949.

Durant 19 ans, il coordonne le travail scientifique de recherche en sciences bibliques de l'Institut, dirige la revue *Biblica*, publie nombre de livres et d'articles tout en enseignant l'Ancien Testament et la théologie de l'inspiration dans les Écritures, c'est-à-dire la doctrine affirmant que la Bible provient directement de Dieu grâce à l'action de l'Esprit saint. La Faculté des sciences de l'Orient ancien est aussi créée sous son rectorat. Sa compétence fait qu'il est fréquemment consulté par le pape Pie XI. À partir de 1931, il est également le conseil de la Commission biblique pontificale. L'encyclique de Pie XII, *Divino afflante Spiritu* (*L'inspiration de l'Esprit saint*) de 1943, qui traite de l'étude modernes des Écritures saintes – un tournant dans l'approche catholique de la recherche biblique – lui est largement redevable. En 1935, pour la première fois depuis la Réforme, des catholiques sont invités à un congrès protestant d'exégèse de l'Ancien Testament. En tant que recteur de l'Institut biblique pontifical, le père Bea y conduit le groupe d'exégètes catholiques. Une première mission pour le futur premier président du Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens ! En 1945, il fait paraître un nouveau Psautier latin, traduit à partir de l'hébreu même.

Ce travail de longue haleine avait été entrepris à la demande de Pie XII dont il était l'ami, et même le confesseur à partir de 1941. Plus tard, il est également membre de la Congrégation du Saint-Office et participe à la rédaction du texte sur la définition dogmatique de l'Assomption de la Vierge Marie, proclamée par Pie XII le 1^{er} novembre 1950. Cette même année, avec la Congrégation des rites, il amorce le projet de réforme liturgique réalisé durant le concile Vatican II.

La convocation de ce dernier, le 25 janvier 1959, conduit le nouveau pape Jean XXIII à s'interroger sur l'opportunité d'y inviter des observateurs non catholiques. Il demande au père Bea de contacter les Églises et communautés chrétiennes non-catholiques et de créer un réseau d'observateurs qui participeront au Concile. C'est la première fois qu'une telle initiative est prise. Pour donner du poids à sa démarche et lui permettre de s'adresser au plus haut niveau des Églises, le Pape le crée cardinal et le consacre lui-même évêque le 19 avril 1962. Publications, messages, conférences et contacts réguliers du cardinal, respectueux et affable envers tous, feront qu'une grande majorité des Églises non catholiques assisteront au Concile.

Comme promis à l'historien Jules Isaac qu'il avait reçu en audience privée le 13 juin 1960, Jean XXIII veille aussi à réviser radicalement les relations de l'Église avec le judaïsme. Là encore, c'est au bibliste et exégète Bea qu'il confie le soin de travailler et de présenter le texte sur les relations avec le judaïsme qui deviendra la quatrième partie de la déclaration *Nostra aetate* dans sa version définitive. N'ayant pas pu trouver une place plus satisfaisante, le projet fut finalement rattaché à la déclaration sur les religions non chrétiennes. Défiguré à plusieurs reprises sous la pression des uns et des autres, il fut rétabli, amélioré et adopté à la fin de la troisième session du Concile en novembre 1964. C'est un texte de compromis qui est définitivement promulgué en octobre 1965, à la dernière session, pour tenter d'apaiser les diverses oppositions émanant notamment des évêques orientaux du fait du conflit entre Israël et les États arabes.

Dans un livre publié après le Concile, *L'Église et le peuple juif*¹, le cardinal définit sa pensée qui peut se résumer en quatre propositions : Israël reste pleinement le peuple élu qui a donné le Christ au monde ; c'est volontairement, pour les péchés de tous les hommes, que le Christ a souffert sa Passion ; le déicide est un fait objectif (sous peine de nier la divinité du Christ), mais le Sanhédrin seul peut être considéré comme coupable, non l'ensemble du peuple, et il vaut mieux rayer totalement du vocabulaire ce terme trop chargé de résonances inacceptables ; les relations avec les juifs actuels doivent être placées sous le signe de la fraternité universelle et chrétienne. L'auteur éclaire aussi, par une exégèse minutieuse, les condamnations abruptes de certains textes scripturaires et patristiques. Celles-ci ne sont dirigées à ses yeux, même quand elles emploient la formule générale « *les Juifs* », que contre ceux d'entre eux qui ont pris part, personnellement et consciemment, à des violences contre les premiers chrétiens. Chemin faisant, l'auteur donne parfois l'impression de faire des concessions aux adversaires de la déclaration et de minimiser les responsabilités chrétiennes dans le développement de l'antisémitisme. Il reconnaît cependant l'existence de certaines faiblesses dans l'Église et conclut par un appel pressant à la purification des attitudes et de la catéchèse. La question des relations avec les juifs était pour lui un problème personnel et spirituel ainsi que le lien fondamental existant entre les deux communautés.

Dans sa relation du 25 septembre 1964, il disait sur ce point : « *L'étroite association entre l'Église, le peuple élu du Nouveau Testament, et le peuple de l'Ancien Testament, est commune à tous les Chrétiens, et ainsi il y a un lien intime entre le mouvement œcuménique et les questions discutées dans cette déclaration* »². Il souhaitait que les études et les dialogues, évoqués par le Concile, contribuent à une meilleure connaissance du judaïsme, tel qu'il se conçoit lui-même. Jusqu'à sa mort en 1968, parce que la question du rapport avec le judaïsme est commune à tous les chrétiens, il s'emploiera à les rapprocher dans le cadre de sa mission de président du Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens, ce qui lui vaut d'être souvent appelé le « *cardinal de l'unité* ». ■

1 Cardinal Augustin Bea, *L'Église et le peuple juif*, coll. « L'Église aux cent visages », n°25, Paris, éd. du Cerf, 1967.

2 Cardinal Augustin Bea, « L'architecte de *Nostra aetate* », revue du SIDIC, numéro spécial consacré au cardinal Bea, 1969, cité par Menahem Macina, *Les frères retrouvés*, pp. 183-184.



Jean XXIII

Jean XXIII (1881-1963), est né Angelo Giuseppe Roncalli. Durant la seconde guerre mondiale, alors qu'il est délégué apostolique en Turquie, il contribue à sauver des milliers de juifs.

Élu pape en 1958, il convoque le concile Vatican II en 1959. Dans la phase préparatoire, il accepte de rencontrer Jules Isaac et conclut leur entretien en disant : « *Vous avez droit à plus que de l'espoir.* »

Le premier Vendredi saint qui suivit son élection, le 27 mars 1959, Jean XXIII supprima les expressions « *perfidis* » et « *perfidiam* » dans la formule : « *Dieu éternel et tout-puissant, qui n'écartez point de votre miséricorde même les juifs perfides.* »

Cette prière devient, selon le missel adopté en 1969 et entré en vigueur en 1970, sous Paul VI : « *Prions pour les juifs, à qui Dieu a parlé en premier : qu'ils progressent dans l'amour de son Nom et la fidélité à son Alliance.* »

Avec l'oraison du prêtre : « *Dieu Éternel et tout-puissant, toi qui as choisi Abraham et sa descendance pour en faire les fils de ta promesse, conduis à la plénitude de la rédemption le premier peuple de l'Alliance, comme ton Église t'en supplie. Par Jésus Christ, notre Seigneur. Amen.* » ■



Paul VI

Paul VI (1897-1978), né Giovanni Battista Montini, fut archevêque de Milan, et élu pape le 23 juin 1963.

Ami de longue date de Jean XXIII, il mènera à terme le concile Vatican II. Il s'investira fortement dans l'aboutissement du texte sur les relations avec le judaïsme. ■